

Arrêté n° AP-2026-SCAI-1943 du 25 août 2026
relatif aux désignations des représentants du président du gouvernement de la
Nouvelle-Calédonie dans divers organismes

Historique :

Créé par :	Arrêté n° AP-2026-SCAI-1943 du 25 août 2026 relatif aux désignations des représentants du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans divers organismes	JONC du 28 août 2026 Page 18019
Modifié par :	Arrêté n° AP-2026-SCAI-2050 du 4 septembre 2026 modifiant l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1943 du 25 août 2026 relatif aux désignations des représentants du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans divers organismes	JONC du 9 septembre 2026 Page 18328
Modifié par :	Arrêté n° AP-2026-SCAI-2117 du 10 septembre 2026 modifiant l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1943 du 25 août 2026 relatif aux désignations des représentants du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans divers organismes	JONC du 16 septembre 2026 Page 18530

A- Santé-Protection sociale-Transports

Article 1^{er} : Établissements publics

Mme Veylma FALAEAO est désignée pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'administration de l'institut de formation des professions sanitaires et sociales (IFPSS).

Article 2 : Comités

M. Franck LICHA est désigné pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du comité de coordination des baignades en Nouvelle-Calédonie.

M. Philippe DUNOYER est désigné pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du comité de pilotage et de concertation-organisation, gouvernance, pilotage et régulation du système de protection sociale et de santé.

Mme Nina JULIE est désignée pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du Comité de pilotage du dispositif d'accueil aux victimes (DAV).

Article 3 : Commissions

Modifié par l'arrêté n° AP-2026-SCAI-2050 du 4 septembre 2026 – Art. 1^{er}

M. Olivier CAPECCHI est désigné pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de la Commission de la réglementation de la circulation routière .

Arrêté n° AP-2026-SCAI-1943 du 25 août 2026

Mise à jour le 10/09/2026

M. Franck LICHA est désigné pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de la Commission de recours des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie (CRPHPA-NC).

M. Franck LICHA est désigné pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de la Commission technique de recommandations sur la gestion des déchets d'activités de soins.

Mme Laurence Dewulf est désignée pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de la commission du titre de séjour.

Article 4 : Divers

M. Petelo SAO est désigné pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de l' Association des pays et territoires d'outre-mer (OCTA) .

M. Franck LICHA est désigné pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de l' Association « Comité calédonien de la Charte Romain Jacob ».

B- Economie-Fiscalité- Douanes- Commerce extérieur- Souveraineté alimentaire

Article 5 : Comités

M. Christopher GYGES est désigné pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du Comité des productions locales.

Article 6 : Commissions

Modifié par l'arrêté n° AP-2026-SCAI-2117 du 10 septembre 2026 – Art. 1^{er}

Mme Christelle DENAT est désignée pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de la Commission des mandataires de justice.

M. Johanito WAMYTAN est désigné pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de la Commission consultative des baux ruraux.

Mme Christelle DENAT est désignée pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de la Commission de surendettement des particuliers.

Sont désignés respectivement pour siéger à la commission de surendettement des particuliers, Mme Aurélia LOZACH en tant que représentante des services fiscaux titulaire et M. Eric FERE en tant que représentant des services fiscaux suppléant.

Article 7 : Conseils

M. Christopher GYGES est désigné pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du Conseil du soutien à l'export de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° AP-2026-SCAI-1943 du 25 août 2026

Mise à jour le 10/09/2026

Article 8 : Divers

M. Christopher GYGES est désigné pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du GIE Nouvelle-Calédonie Tourisme.

C- Energie- Mines

Article 9 : Comités

M. Teva PUAHIO est désigné pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du Comité de gestion du fonds d'électrification rurale (FER).

M. Alcide PONGA est désigné pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du Comité permanent de l'énergie.

M. Alcide PONGA est désigné pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du Comité consultatif des mines.

D- Budget-Fonction publique

Article 10: Établissements publics

Modifié par l'arrêté n° AP-2026-SCAI-2050 du 4 septembre 2026 – Art. 2

M. Philippe Blaise est désignée pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de la Caisse locale de retraites (CLR)

Article 11 : Comités

M. Philippe BLAISE est désigné pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du Comité de gestion du fonds intercommunal de péréquation (FIP)-équipement.

M. Philippe BLAISE est désigné pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du Comité de gestion du fonds intercommunal de péréquation (FIP)-fonctionnement.

M. Julien TRAN AP est désigné pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du Comité des finances locales.

Article 12 : Commissions

Mme Séverine BONNARDEL est désignée pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de la commission paritaire de l'emploi local de la fonction publique.

Arrêté n° AP-2026-SCAI-1943 du 25 août 2026

Mise à jour le 10/09/2026

E- Enseignement- Jeunesse- Sport- Protection judiciaire

Article 13 : Comités

M. Edwin BILLIET est désigné pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du Comité consultatif de l'enseignement agricole de la Nouvelle-Calédonie (CCEA-NC)

Article 14 : Conseils

Mme Laure MOREAU est désignée pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du Conseil consultatif de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie.

Mme Nina JULIE est désignée pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du Conseil d'évaluation du centre pénitentiaire de Nouvelle-Calédonie.

Mme Nina JULIE est désignée pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein des Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance : Nouméa, Dumbéa, Païta, Mont-Dore, Bourail, Koné, Canala-USÖFAJI, Farino-La Foa-Moindou-Sarraméa (CLSPD).

Mme Nina JULIE est désignée pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du Conseil provincial de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes (province Sud) CPPAPS.

F. Urbanisme- Patrimoine- Reconstruction- Commande publique- Transformation numérique

Article 15 : Comités

M. Cédric PELOSATO est désigné pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du Comité de suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie.

Article 16 : Conseils

M. Cédric PELOSATO est désigné pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil de l'urbanisme et de l'habitat.

G- Océan- Parc naturel de la Mer de corail- Climat- Recherche -Pêche

Article 17 : Comités

Mme Méryl MARLIER est désignée pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du Comité consultatif de l'environnement (CCE).

Arrêté n° AP-2026-SCAI-1943 du 25 août 2026

Mise à jour le 10/09/2026

Mme Méryl MARLIER est désignée pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du Comité de gestion du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions.

M. Johanito WAMYTAN est désigné pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du Comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail.

Article 18 : Commissions

M. Johanito WAMYTAN est désigné pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de la Commission des ressources marines.

M. Johanito WAMYTAN est désigné pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de la Commission hydrographique de la Nouvelle-Calédonie.

M. Johanito WAMYTAN est désigné pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de la Commission nautique de la Nouvelle-Calédonie.

Article 19 : Divers

Mme Nina JULIE est désignée pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du GIP Maison de l'étudiant de la Nouvelle-Calédonie.

M. Johanito WAMYTAN est désigné pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du Jury spécial pour les bourses d'encouragement à la recherche.

H- Travail- Emploi- Formation- Dialogue social

Article 20 : Commissions

M. Ernest DEMENE est désigné pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de la Commission spécialisée des parcours individualisés de formation professionnelle continue (PIF).

Article 21 : Divers

M. Jean-Philippe TOUSSI est désigné pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de l'établissement provincial de l'insertion, de la formation et de l'emploi (EPIFE)

I- Culture- Egalité- Citoyenneté

Article 22 : Divers

M. Ernest DEMENE est désigné pour représenter le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de l'Agence provinciale de la culture - Centre culturel Yeiwene Yeiwene.

Article 23

L'arrêté n° 2025-1094/GNC-Pr du 4 mars 2025 relatif aux désignations du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de divers organismes est abrogé.

Article 24

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.